



FICHE ACTION DE LA COLLECTIVITE

Soutien à la mise en place d'un Aire Terrestre Educative ou équivalent



Mobilisation

N° de l'action :



MOBILISATION-1

→ Objectifs et cibles de l'action

Sensibiliser les écoliers et collégiens à la préservation de la biodiversité. L'Office français de la biodiversité, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, propose la démarche «Aires Éducatives», animée en région par l'Agence Régionale de la Biodiversité. Les grands objectifs des Aires Éducatives sont :

- Former les jeunes à l'éco-citoyenneté et au développement durable ;
- Reconnecter les élèves à la nature et à leur territoire ;
- Favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels, élus ...).

→ Descriptif de l'action



Vous trouverez des éléments techniques sur le centre de ressource du site de l'ARB.

Une Aire Terrestre Éducative (ATE) est une petite zone [prairie, friche, parcelle forestière, parc urbain...] ouverte au public, gérée de manière participative par des élèves du CM1 à la 3ème. Outil de pédagogie active, une Aire Terrestre Educative se construit avec un trio d'acteurs engagés sur le terrain : un enseignant, une structure d'éducation à l'environnement et la commune de l'école.

Avec les Aires Terrestres Educatives, les enfants découvrent et deviennent acteurs de leur patrimoine local.

C'est également un support interdisciplinaire pour les apprentissages, s'intégrant dans les programmes et en lien direct avec le patrimoine naturel et culturel de chaque territoire.

Les Aires Éducatives permettent une interaction des élèves avec les acteurs de la gestion des sites naturels ou semi-naturels et les élus locaux. En effet, le programme comporte plusieurs phases. Une fois la zone choisie en conseil des élèves et l'état des lieux effectué, les élèves sont invités à formuler des propositions d'actions de préservation des milieux à leur commune. Ils pourront suivre sur plusieurs années, le projet d'une ATE vise à être pérenne. Permettre aux jeunes de s'approprier les mécanismes de la vie citoyenne constitue également un objectif important du dispositif.

Pour développer une Aire Terrestre Educative dans votre commune, l'Agence Régionale de la Biodiversité conseille, accompagne la mise en place et l'inscription au dispositif et anime le réseau des Aires Terrestres Educatives en Bourgogne-Franche-Comté.

→ Dispositif de suivi-évaluation de l'action


i La liste des indicateurs à suivre et des livrables à produire pour s'assurer de l'efficacité de l'action au terme des 3 ans d'engagement.

• INDICATEURS
 Nombre d'élèves sensibilisés
 Autre [facultatif] :

• DOCUMENTS PRODUITS
 Bilan de l'action
 Autre [facultatif] :

→ Modalités de mise en œuvre de l'action

i Indiquer les collaborateurs ou les partenaires impliqués (ou co-porteurs), le calendrier de mise en œuvre avec ses principales étapes, la durée du projet, ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser.



Liste des pièces-jointes annexées (facultatif) > Plans, photographies, dossiers.



→ Correspondance à la [Stratégie Régionale pour la Biodiversité \[SRB\]](#)

D1	D/ Entraîner l'adhésion et la participation de tous	1/ Faire émerger une culture de la nature
----	---	---

→ Préconisations **i** [Cadre réservé à l'instruction]